

Article 1: Définitions

Sauf indication contraire expresse, les termes utilisés dans le présent Contrat auront le sens suivant :

Contrat: le contrat conclu entre FAULHABER et l'Acheteur ayant pour objet l'achat, la vente et la livraison de Produits;

Acheteur: toute personne, morale ou physique, ayant conclu ou souhaitant conclure un Contrat avec FAULHABER;

Conditions: les présentes conditions générales de vente;

FAULHABER: FAULHABER Benelux B.V., ayant son siège social à Eindhoven, Pays-Bas, ainsi que toutes ses entités juridiques affiliées ;

Par Ecrit: par lettre, par fax ou voie électronique;

Commande: toute instruction communiquée par l'Acheteur à FAULHABER par écrit, par voie orale ou par voie électronique et relative à la fourniture de Produits;

Partie/Parties: FAULHABER et l'Acheteur, conjointement ou chacun individuellement ;

Produit(s): le ou les produits commercialisé(s) par FAULHABER.

Article 2: Champ d'application et formation des Contrats

- Les dispositions des présentes Conditions sont applicables à tous les devis établis par FAULHABER (incluant notamment, mais sans limitation, les offres ou les demandes d'offres) et tous les Contrats conclus et à conclure par FAULHABER, sauf si les Parties en ont convenu autrement Par Ecrit.
- Les présentes conditions générales excluent expressément l'application des conditions générales de l'Acheteur. En concluant le Contrat, l'Acheteur renonce ainsi à l'application des dispositions de ses conditions générales, de sorte que tous les Contrats sont exclusivement régis par les présentes Conditions.
- Toute dérogation aux présentes Conditions ne liera FAULHABER qu'à condition et dans la mesure où elle a été spécifiquement acceptée par FAULHABER Par Ecrit et ne vaudra qu'à l'égard des offres et des Contrats auxquels elle s'applique. Les autres offres et Contrats restent soumis aux présentes Conditions.
- En cas de conflit entre les dispositions des Conditions et tout Contrat, le Contrat prévaut.
- La nullité, l'illegalité ou l'impossibilité de l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions n'affectera pas la validité des autres dispositions. Dans cette hypothèse, les Parties conviendront de commun accord d'une nouvelle disposition qui viendra remplacer la disposition invalide ou inapplicable, en tenant compte, dans la mesure du possible, de la portée de la disposition d'origine.
- Toutes les offres, sous quelque forme que ce soit, ne sont pas liantes et peuvent être révoquées à tout moment. Il en va de même lorsqu'elles prévoient un délai d'acceptation. Elles ne lient pas FAULHABER et constituent uniquement une invitation à passer une commande, sauf si FAULHABER en convient expressément autrement Par Ecrit. En cas de nécessité ou si cela favorise la bonne exécution de la Commande passée, FAULHABER sera autorisé, à engager des tiers pour l'exécution du Contrat. Les frais de cette intervention seront pris en charge par l'Acheteur conformément au devis communiqué.
- Toutes les descriptions, illustrations et/ou échantillons, etc., utilisés par FAULHABER pour informer l'Acheteur quant aux Produits offerts en vente et l'utilisation qui pourrait en être faite, en ce compris les publicités et les listes de prix, servent uniquement à donner une idée globale des Produits. Ces informations ne font pas partie du Contrat entre les Parties et l'Acheteur ne peut en tirer aucun droit.
- Si l'Acheteur agit dans des fins professionnelles ou dans le cadre d'une entreprise, les articles 6: 227b (1) et 6: 227c du Code Civil néerlandais ne seront pas d'application.

Article 3: Les prix et conditions de paiement

- Sous réserve de toute disposition contraire prévue Par Ecrit dans le Contrat, les prix sont indiqués hors BTW (TVA néerlandaise), droits de douane et autres taxes, prélèvements ou charges et frais d'emballage.
- Toutes les factures sont payables endéans les 30 jours après réception de la facture, net.
- Les lettres de change seront exclusivement acceptées comme moyen de paiement à condition que cela ait fait l'objet d'un accord séparé; les escomptes et frais seront facturés au taux bancaire d'usage.
- En cas de paiement tardif ou incorrect, l'Acheteur sera à compter de l'échéance du délai de paiement, redevable, de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'un intérêt de retard égal au taux d'intérêt légal en matière commerciale tel que visé à l'article 6:19a et 6:120 du Code civil néerlandais, à calculer sur le montant à payer (BTW compris).
- Si l'Acheteur reste en défaut d'exécuter une ou plusieurs de ses obligations, tous les frais extrajudiciaires seront à charge de l'Acheteur. Ceux-ci s'éleveront au maximum à 15% de la somme principale réclamée (hors intérêts) ou aux coûts réels du recouvrement.
- Si l'Acheteur estime que les montants qui lui sont facturés par FAULHABER sont incorrects, il devra contester auprès de FAULHABER ladite facture Par Ecrit dans les huit (8) jours à compter de la date de la facture, en précisant ses objections. A défaut, l'Acheteur aura perdu le droit de contester le montant ou le contenu de la facture.
- L'Acheteur ne peut procéder à une compensation ou faire valoir un droit de rétention, sauf si ses revendications ne sont pas contestées ou ont été déclarées définitives et établies par un tribunal.
- Les prix utilisés par FAULHABER pour les Produits doivent être confirmés dans la confirmation de commande et seront calculés sur la base des facteurs déterminant le prix existants au moment de la formation du Contrat. Les remises accordées seront exclusivement applicables aux Contrats auxquels elles ont expressément été déclarées applicables.
- FAULHABER pourra communiquer à l'Acheteur toute modification des facteurs de prix relatifs au Contrat, en ce compris mais sans limitation, le prix des matières premières) et des matières auxiliaires, les coûts de la main-d'œuvre, de l'énergie et le transport, les primes d'assurance, les taux de change, les impôts, taxes ou autres mesures gouvernementales. Le cas échéant, FAULHABER notifie à l'Acheteur tout changement de prix.
- Après communication de l'ajustement de prix tel que visé au paragraphe 9 du présent article, l'Acheteur est en droit de résilier le Contrat si l'ajustement par FAULHABER du prix annoncé intervient dans les trois (3) mois suivant la conclusion du Contrat. La résiliation par l'Acheteur doit être effectuée Par Ecrit dans un délai d'une (1) semaine suivant la notification d'un ajustement de prix. A défaut de résiliation du Contrat Par Ecrit par l'Acheteur dans la (1) semaine qui suit la notification de l'ajustement de prix, les Parties seront réputées avoir conclu un contrat sur l'augmentation de prix communiqués par FAULHABER.

Article 4: Livraison/Risque et délais de livraison

- Sauf accord contraire établi Par Ecrit, la livraison est faite « départ d'usine » (= Ex Works) selon les Incoterms 2010.
- FAULHABER est autorisé à livrer par lots (livraisons partielles) lesquels peuvent faire l'objet de factures distinctes. Le cas échéant, l'Acheteur doit organiser le paiement conformément aux dispositions de l'article 3 du présent Contrat.
- Les délais de livraison communiqués par FAULHABER n'ont qu'une valeur indicative. En aucun cas, les délais de livraison ne devront être considérés comme constituant un délai ferme, sauf accord contraire expressément établi Par Ecrit. FAULHABER sera toujours autorisé à livrer les Produits à l'Acheteur avant la date de livraison indiquée.
- En cas de dépassement d'un délai de livraison, FAULHABER n'est pas tenu de payer une quelconque indemnité. En cas de dépassement d'un délai de livraison d'au moins deux (2) mois, l'Acheteur pourra mettre FAULHABER en demeure Par Ecrit et lui accordera le cas échéant un délai raisonnable pour effectuer la livraison. Si la livraison n'a pas lieu dans ledit délai imparti, l'Acheteur sera en droit de résilier le Contrat, à moins que FAULHABER ne soit soumis à un cas de force majeure (voir article 9 du présent Contrat). En aucun cas, l'Acheteur ne pourra réclamer l'application d'une quelconque pénalité ou le paiement de dommages et intérêts.
- Toute instruction fournie par l'Acheteur à FAULHABER pour transporter, expédier par bateau et/ou assurer les Produits ne pourra être effectuée par FAULHABER que si l'Acheteur s'est engagé Par Ecrit à payer les coûts y afférents, à supporter le risque (supplémentaire) y associé et à couvrir ledit risque au moyen d'une assurance (supplémentaire). le tout sans préjudice des dispositions du présent article.
- L'annulation d'un Contrat par l'Acheteur n'est, en principe, pas possible. Toutefois, si l'Acheteur annule tout ou partie d'un Contrat, il devra payer à FAULHABER - outre l'indemnisation pour le dommage résultant de cette annulation - le prix des Produits que FAULHABER ne peut raisonnablement vendre et livrer à un tiers (par exemple, si les produits ont été fabriqués spécialement pour l'Acheteur), ou - si les Produits peuvent être vendus et livrés à un tiers ou si, pour quelque raison que ce soit, le paiement intégral n'est pas une option - 50% du prix des Produits en question au titre de frais d'annulation.

Article 5: Réserve de propriété

- Sans préjudice des dispositions prévues à l'article 4, relatives au transfert des risques, FAULHABER reste propriétaire des Produits livrés jusqu'au paiement intégral de leur prix par l'Acheteur, en ce compris, le cas échéant, des dommages-intérêts, coûts, intérêts et pénalités, et ce même si une sécurité de paiement a été fournie.
- Tant que l'Acheteur n'a pas satisfait aux obligations de paiement mentionnées ci-dessus, l'Acheteur n'est pas autorisé à concéder à des tiers un droit de gage ou de nantissement sans dépossession sur les produits livrés par FAULHABER, ou à emprunter de l'argent ou à mettre ces produits en location, ou de quelque façon ou à quelque titre que ce soit, à céder le contrôle sur ces Produits, sauf dans les cas prévus au paragraphe 3 du présent article. En cas de saisie des Produits livrés par un tiers, pour quelque motif que ce soit, l'Acheteur en avertira immédiatement FAULHABER Par Ecrit.
- Tant que l'Acheteur n'a pas payé les dettes visées ci-dessus, l'Acheteur peut utiliser, transformer ou vendre les Produits dans le cours normal de ses activités, à condition que FAULHABER puisse se subroger dans les droits que l'Acheteur a l'égard de son ou ses acheteurs, jusqu'à ce que l'Acheteur ait intégralement payé les Produits. Les desdits droits doivent expressément inclure tous les moyens d'action à l'encontre des acheteurs. Par les présentes, l'Acheteur cède dès à présent tous les droits résultant de cette disposition à FAULHABER qui accepte la cession.

- Si l'Acheteur n'exécute pas ses obligations ou s'il y a lieu de craindre de manière raisonnable qu'il ne le fera pas, FAULHABER a le droit de reprendre ou de faire reprendre les Produits livrés sous réserve de la clause de réserve de propriété visée au paragraphe 1 du présent article de chez l'Acheteur ou tout tiers. A cet égard, l'Acheteur est dans l'obligation de fournir son assistance, sous peine de paiement d'une indemnité égale à 15% du montant (de la facture) dont il est redevable par jour ou partie de jour.

Article 6: Réclamations

- Au moment de la livraison des Produits, l'Acheteur doit procéder immédiatement à l'inspection des quantités et types de Produits, et de leur emballage, afin de constater les éventuelles irrégularités, insuffisances et/ou dommages ainsi qu'à l'inspection des Produits afin de constater les éventuels défauts et/ou dommages.
- L'Acheteur mentionnera immédiatement toute réclamation relative aux quantités, aux types et emballages des Produits sur le bordereau d'expédition ou de livraison, sous peine de déchéance de son droit de porter plainte. Les défauts apparents des Produits et/ou emballage doivent être notifiés Par Ecrit dès que possible, à tout le moins dans un délai de cinq (5) jours ouvrables suivant la réception des Produits, en indiquant avec précision la nature et la raison de la réclamation, à défaut de quoi l'Acheteur sera réputé avoir accepté les Produits.
- Le fait de mettre les Produits en service, de les traiter ou de les revendre est considéré comme une acceptation de l'Acheteur.
- Les dispositions des paragraphes 2 et 3 ne portent pas préjudice aux droits dont dispose l'Acheteur en cas de vices cachés. L'Acheteur devra signaler tout vice caché Par Ecrit à FAULHABER dans les cinq (5) jours ouvrables après sa découverte, ou le moment où il aurait raisonnablement dû être découvert, mais en aucun cas plus tard que six (6) mois après la réception des Produits.
- En cas de réclamation, l'Acheteur est tenu de garder les Produits faisant l'objet de la réclamation à la disposition de FAULHABER afin que celle-ci puisse procéder à une inspection complémentaire. En outre, l'Acheteur s'engage également à coopérer lors d'une éventuelle inspection des Produits par FAULHABER et à permettre à FAULHABER d'accéder à ses locaux à cette fin.
- Une réclamation ne permet pas à l'Acheteur de suspendre son obligation de paiement ou ses autres obligations à l'égard de FAULHABER et/ou d'invoquer la compensation.
- Les Produits ne peuvent être renvoyés que moyennant le consentement écrit préalable de FAULHABER, et aux conditions qui seront déterminées par FAULHABER notamment concernant les coûts et la méthode de renvoi. Si l'Acheteur renvoie les Produits sans le consentement de FAULHABER, l'envoi et le stockage des Produits s'effectueront aux frais et aux risques de l'Acheteur.

Article 7: Garantie

- FAULHABER garantit qu'au moment de la livraison, les Produits sont conformes aux quantités et types convenus ainsi que les spécifications du produit, tels que prévus par Contrat. Le délai de garantie est de 12 mois à compter de la date de la première livraison du Produit. Pour qu'une demande de garantie soit valide (i) la notification doit être faite avant la fin de la période de garantie; (ii) elle doit être conforme à toutes les stipulations supplémentaires de la période de garantie, telles que définies ci-dessous; (iii) doit être étayée par l'original de la preuve d'achat, reprenant notamment le numéro de série du Produit(s).
- La garantie signifie exclusivement que FAULHABER - à sa seule discrétion - a l'obligation de livrer tout Produit manquant, de remplacer ou réparer les Produits livrés, ou si la mise en œuvre de l'une de ces solutions devait entraîner des coûts excessifs, de reprendre les Produits et de créditer l'Acheteur du montant de la facture y relative, ainsi que de rembourser les frais liés au retour des Produits. En aucun cas, FAULHABER ne sera soumis à d'autres obligations, telle qu'une obligation de rembourser d'autres frais quelconques, ou de payer des dommages et/ou intérêts.
- Toute la documentation (y compris les brochures), les avertissements, les recommandations relatives à l'usage et les propriétés des Produits livrés, toute autre recommandations et assistance seront fournis par FAULHABER, compte tenu de ses meilleures connaissances et possibilités. FAULHABER ne garantit pas que l'information ainsi obtenue soit correcte et complète et ne sera pas responsable envers l'Acheteur à cet égard de quelque manière que ce soit.
- Toutes les autres conditions et garanties relatives à la qualité des produits ou leur adéquation à l'usage prévu, individuel ou associé à d'autres matériels, ne sont d'application qu'à condition d'avoir été convenus Par Ecrit entre les Parties.
- L'Acheteur ne pourra plus invoquer aucune garantie relative au Produit s'il a traité, ou modifié les Produits livrés ou y a incorporé un élément, sans le consentement préalable de FAULHABER Par Ecrit.

Article 8: Responsabilité

- La responsabilité de FAULHABER à l'égard de l'Acheteur est limitée à l'exécution de ses obligations telles que décrites aux articles 6 et 7.
- En aucun cas, FAULHABER ne pourra être tenu responsable d'un quelconque dommage survenu suite de l'utilisation des Produits par l'Acheteur ou par des tiers, sauf en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave pour lesquelles FAULHABER est tenu responsable. La responsabilité de FAULHABER est également expressément exclue en cas de dommages causés par son personnel non-cadre ou des tiers engagés par elle, de dommages indirects, dommages consécutifs, préjudice moral, perte de trading ou de dommages à l'environnement, en compris une perte de chiffre d'affaires et de profits, les pertes subies, la perte de parts de marché, l'arrêt temporaire de la production, les investissements réalisés, la clientèle acquise, les dommages à la réputation, etc...
- Si et dans la mesure où, nonobstant les dispositions des paragraphes 1 et 2 du présent article, la responsabilité de FAULHABER pouvait être invoquée sur une base quelconque, cette responsabilité sera limitée au montant net de la facture des Produits qui ont causé le dommage, la responsabilité de FAULHABER étant en tout état de cause limitée à un montant maximum de 250.000 EUR (en toutes lettres: deux cent cinquante mille euros) par Contrat.
- L'Acheteur garantit FAULHABER contre toute réclamation de tiers, à quelque titre que ce soit, portant sur les Produits livrés par l'Acheteur auxdits tiers, sauf s'il est établi en justice que ces réclamations ont trait à la fiabilité des produits et que l'Acheteur peut démontrer qu'il n'est responsable en aucune façon.
- Le droit pour l'Acheteur de réclamer l'indemnisation d'un dommage qu'il aurait subi est prescrit après un délai d'un an à compter du jour où l'Acheteur a pris connaissance dudit dommage.

Article 9: Force majeure

- Il y a lieu d'enjoindre par « force majeure », toutes les circonstances relatives aux personnes et/ou aux matériels utilisés, ou généralement utilisés, par FAULHABER dans le cadre de l'exécution du Contrat, qui rendent l'exécution du Contrat impossible ou fastidieuse et/ou disproportionnellement coûteuse de sorte que FAULHABER ne peut plus être tenu d'exécuter à tout le moins pas immédiatement le Contrat.
- En tout état de cause, la force majeure comprend, sans que cette liste soit limitative : la guerre et toute situation comparable; les mesures gouvernementales; la grève; l'exclusion; l'obstruction par des tiers; les problèmes de transport, y compris les retards aux frontières de pays; les complications techniques imprévues par les Parties; la stagnation économique en raison du temps perdu par le gel et les autres conditions météorologiques; l'incendie, l'explosion, tout autre dysfonctionnement grave à l'entreprise de FAULHABER qui ne relève pas de la gestion des risques de FAULHABER, et le cas où une prestation, importante pour l'exécution de la prestation par FAULHABER, qui devait être exécutée par un tiers n'est pas exécutée, ou pas exécutée correctement ou en temps utile.
- Tant que perdure le cas de force majeure, les obligations de livraison ainsi que les autres obligations de FAULHABER seront suspendues. Si la situation de force majeure persiste pendant plus d'un (1) mois, FAULHABER aura le droit de résilier le Contrat sans être redevable d'aucune indemnité à l'Acheteur.
- Toutefois, l'Acheteur ne pourra résilier le Contrat qu'à condition de démontrer qu'il est essentiel pour son activité commerciale que FAULHABER s'exécute sans délai. Le cas échéant, la résiliation par l'Acheteur doit s'effectuer Par Ecrit dans les cinq (5) jours suivant l'expiration du délai d'un (1) mois.
- Si FAULHABER a déjà exécuté ou peut encore exécuter une partie de ses obligations contractuelles au moment de la survenance de la force majeure, FAULHABER sera autorisée à facturer les prestations déjà exécutées ou exécutées séparément, sauf si celles-ci n'ont aucune valeur intrinsèque, et l'Acheteur sera tenu de payer lesdites factures comme s'il s'agissait d'un contrat spécifique.

Article 10: Propriété intellectuelle et industrielle

- FAULHABER est le propriétaire exclusif de tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle sur les Produit(s), l'emballage, les instructions, etc., et/ou de tous les droits qui peuvent être d'application, et/ou être obtenus sur le Produit, l'emballage, les instructions, etc. L'Acheteur s'interdit d'utiliser l'emballage et/ou les instructions, etc., sans l'autorisation écrite, expresse et préalable de FAULHABER.
- L'acheteur informera immédiatement et spécifiquement FAULHABER de toute atteinte aux droits de propriété intellectuelle de FAULHABER, de quelque nature, portée à sa connaissance. En outre, l'Acheteur devra garantir FAULHABER contre toute réclamation qui serait la conséquence de toute forme de violation desdits droits et devra indemniser FAULHABER de tout dommage résultant de toute atteinte. En cas d'infraction présumée ou réelle, FAULHABER sera immédiatement en droit de suspendre l'exécution de tout ou partie du Contrat ou de résilier immédiatement sans préavis.

Article 11: Loi applicable et attribution de juridiction

- Les offres, les Contrats et les présentes Conditions sont exclusivement régis par le droit néerlandais, à l'exclusion de la Convention sur la vente internationale de marchandises de 1980.
- Tout litige, en ce compris ceux qui sont qualifiés comme tel par une seule des Parties, qui résulte du ou porte sur le Contrat régi par les présentes Conditions, ou les Conditions elles-mêmes, leur interprétation ou leur exécution sera soumis à la compétence exclusive du tribunal compétent de Eindhoven, situé dans le Brabant oriental des Pays-Bas, sans préjudice du droit de FAULHABER de soumettre le litige au tribunal compétent du domicile de l'Acheteur.